

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Coopération entre les Villes de Dijon et de Volgograd - Pérennisation - Convention

Madame Biot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte dominé par la mondialisation culturelle et sociale, l'effacement des frontières, la compétition et l'attractivité des territoires, l'action internationale des collectivités se trouve au cœur des enjeux de transformation des territoires.

Depuis maintenant plusieurs années, en concertation avec de nombreux partenaires locaux publics et privés, l'action internationale de Dijon a ainsi été amenée à prendre de nombreuses formes : jumelage et coopération décentralisée, aide au développement, mobilité internationale des jeunes, promotion

économique, rayonnement culturel et touristique, attractivité de l'enseignement supérieur, diplomatie des villes, etc.

Pour ce faire, Dijon peut notamment s'appuyer sur son réseau de villes partenaires. C'est dans ce cadre que les relations avec Volgograd (Fédération de Russie), sont aujourd'hui amenées à se développer.

Initiés en 1959, les échanges s'orientent aujourd'hui vers une coopération dans les domaines suivants : l'attractivité et le rayonnement de la ville, l'appui aux politiques publiques inscrites dans une logique d'innovation et de développement durable, l'éducation, la jeunesse, la solidarité et la création de liens durables entre les organismes de Dijon et de Volgograd.

Une convention de coopération, dont le projet est annexé au rapport, rassemble les priorités ainsi définies conjointement par les deux collectivités et détermine les droits et obligations des parties.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la pérennisation du partenariat entre les Villes de Dijon et de Volgograd dans les conditions proposées ;
- 2 - approuver le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ